

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Band:** 23 (1935)

**Heft:** 457

**Artikel:** Notes féministes sur la XIXe Conférence du travail : (Genève, juin 1935) : [suite]

**Autor:** D.S.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-262006>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

## DIRECTION ET RÉDACTION

M<sup>lle</sup> Emilie GOURD, Crêts de Pregny

## ADMINISTRATION

M<sup>lle</sup> Marie MICOL, 14, rue Michel-du-Crest

Compte de Chèques postaux T. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

## Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

## ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

ÉTRANGER... » 8.—

Le numéro... » 0.25

Les abonnements partent de 1<sup>er</sup> janvier. À partir de juillet, il est  
différé des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour le semestre de  
l'année en cours.

## ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent de 1<sup>er</sup> janvier. À partir de juillet, il est  
différé des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour le semestre de  
l'année en cours.

La Suisse n'existe que  
parce que les Suisses le  
veulent ; les Suisses ne  
le voudront qu'autant  
qu'ils auront intérêt à le  
vouloir ; ils n'auront in-  
térêt à le vouloir que  
par la liberté.

Eugène RAMBERT.

## Premier août - Premier septembre

Il est fâcheux que le Conseil Fédéral, du moment qu'il a choisi pour la votation sur la révision de la Constitution une date si peu propice à toute campagne d'orientation et d'éducation, ne l'ait pas alors avancée encore, de façon à la rapprocher davantage du 1<sup>er</sup> août. Car sans doute se serait-on, dans bien des milieux, mieux rendu compte de l'importance de cette votation pour l'avenir du pays, et la manifestation que le Groupement *La Femme et la Démocratie* prépare pour le 1<sup>er</sup> septembre aurait revêtu sa pleine signification patriotique.

En effet, et en réponse à ces jeunes, qui, de tout le feu de leurs vingt ans frais émus, nous déclarent que « au-dessus de la démocratie, il y a le pays », ne convient-il pas de demander, à notre tour, ce que serait le pays sans la démocratie? Le pays, ce ne sont pas seulement les « glaciers sublimes » chantés au retour des courses scolaires; pas seulement les champs de rhododendrons drus sous le grand soleil de juillet, ni les cimes blanches découpant le ciel de leurs arêtes aigues, ni la nappes bleue ou verte des lacs, ni les forêts, les prairies et les vergers, ou encore les vieilles petites cités ceinturées de remparts et coiffées de donjons pointus. Le pays, c'est aussi notre vie actuelle, vie industrielle, vie agricole, vie intellectuelle, vie scientifique, vie sociale, sur toutes les manifestations de laquelle influe chaque jour notre organisation démocratique; le pays, c'est aussi notre histoire, qui ne fut point démocratique d'un bout à l'autre, tant s'en faut! mais qui compte néanmoins des pages sur la lutte pour l'indépendance, pour l'égalité entre citoyens, pour le droit à la pensée libre, à la parole libre, dont nous pouvons, autant que d'autres peuples, être fiers; le pays, ce sont encore nos traditions de responsabilité de chacun — nous voudrions pouvoir dire aussi : de *chacun*... — à l'égard de la chose publique, qui font que nul n'a le droit, non seulement de s'en désintéresser mais encore de placer ses intérêts propres au-dessus de ceux de la collectivité. Le pays, c'est tout cela, et je vous jure bien que dans une Suisse réactionnaire, à libertés restreintes, sans garanties suffisantes des droits individuels, sans système législatif représentatif, soumise

à un gouvernement fort, fût-il même paternel à la façon de ces pères de famille de jadis qui aimaient bien parce qu'ils châtaient bien — je vous jure qu'aucune, parmi nous, ne pourrait ni ne voudrait plus célébrer un Premier août, qui, subsistant comme fête nationale, ne serait plus en même temps la fête de la démocratie!

Et c'est pour cette raison que, s'il avait été possible de faire coïncider avec le 1<sup>er</sup> août notre manifestation féminine en faveur de la démocratie, le véritable caractère de cette dernière aurait davantage été marqué. Mais puisque la date de la votation ne nous le permet pas, pouvons-nous demander à toutes celles qui nous lisent de venir avec nous évoquer en ce 1<sup>er</sup> septembre prochain les sentiments qui les émeuvent le 1<sup>er</sup> août? Chez nos Confédérées de langue allemande, ce sera à Bâle, à Berne, à Zurich; chez nous, Romandes, ce sera à Lausanne, comme nous l'avons déjà annoncé, que toutes, Genevoises et Vaudoises, Jurassiennes et Neuchâtelaises, Fribourgeoises et Valaisannes, nous nous retrouverons l'après-midi de ce dimanche-là. Nous l'espérons, dans la salle du Grand Conseil, pour l'obtention de laquelle M<sup>lle</sup> Fonzallaz, la présidente des Unions de Femmes du canton de Vaud, fait actuellement des démarches. La cérémonie sera présidée par M<sup>lle</sup> de Montet (Vevey) présidente en exercice de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses; trois orateurs sont prévus, représentant différentes tendances et autant que possible différents cantons romands, qui nous diront comment, selon eux, la démocratie sera le mieux défendue: en revisant ou en refusant de réviser. Une résolution sera ensuite votée, la même à Lausanne qu'à Bâle, Berne et Zurich, qui, sans prendre position pour ou contre la révision, exprimera notre regret d'être exclues de cette importante votation, et notre espoir ardent que, et quelle que puisse être la décision du 8 septembre, continué à être garantis par la charte nationale ces principes de responsabilité personnelle, de liberté individuelle, d'égalité, de tolérance, et d'humanité, qui constituent le bien le plus précieux de la Confédération suisse. Puis un chant commun, et ce sera tout. Cela sera très-simple, et cela pourra être très beau — si chacune le veut. Et chacune le voudra.

Au revoir donc, lectrices, en ce premier septembre, qui sera pour nous, femmes suisses

passionnément attachées à l'idéal de la démocratie, notre véritable premier août de cette année 1935.

E. Gd.

Pour tout renseignement complémentaire sur l'organisation de cette Journée féminine romande de la Démocratie, s'adresser au Secrétariat romand (Mlle Kamacher, avocate), 1, rue des Moulins, Genève.

## Vacances...

Pour raisons financières (notre budget ne prévoit en effet la publication que de 24 numéros par an) aussi bien que pour permettre à son état-major (réductrice, collaboratrices, traductrices) de prendre quelques semaines de ce repos qui donne plus d'ardeur ensuite au travail, et conformément à la tradition établie depuis bien des années, le MOUVEMENT FÉMINISTE suspendra sa parution durant le mois d'août. Le prochain numéro portera donc la date du 31 août, la votation du 8 septembre sur la révision de la Constitution fédérale, comme les importantes réunions internationales de Genève au début de septembre, lui imposant cette date pour reprendre sa parution.

Toutefois, ces semaines de vacances ne valent pas pour notre Administration qui ne demande au contraire qu'à enregistrer de nombreux abonnements nouveaux et à mener à bien toute la propagande que vous voudra lui signaler. Nos lecteurs peuvent donc écrire sans hésitation, (14, rue Michel-du-Crest) soit pour annoncer des abonnements, soit pour demander des numéros spécimens, soit encore pour indiquer des personnes susceptibles de s'abonner, en bref pour toute démarche tendant à une diffusion toujours plus grande de notre journal.

Lire en 2<sup>me</sup> page:

M. F. *Les femmes et la Société des Nations.*

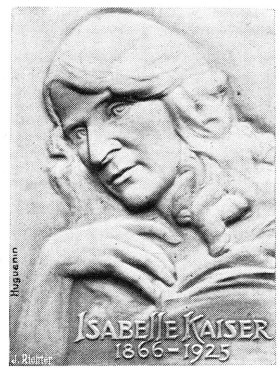
II. *Contre le traité des femmes.*

Bureau de Genève de l'Alliance Internationale pour le Suffrage.

En 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> pages:

*Le droit au travail de la femme en Belgique.*

*Le Congrès d'Istanbul: quelques résolutions (fin).*



Cliché Schweizerfrau

Plaquette commémorative exécutée à l'occasion de l'inauguration du monument d'Isabelle Kaiser à Beckenried (Lac des Quatre-Cantons), monument dédié à la mémoire d'une de nos plus remarquables femmes poètes suisses.

N. SCHREIBER-FAVRE, avocate: A propos d'un récent arrêt du Tribunal Fédéral.  
Publications reçues. — Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

Glané dans la presse.

## Notes féministes sur la XIX<sup>e</sup> Conférence du travail

(Genève, juin 1935)

II. 1

Deux tâches spéciales attendent les déléguées féminines à la Conférence:

1<sup>o</sup> S'occuper de toutes les questions concernant la protection des ouvrières, et veiller aux intérêts des divers groupes de travailleuses féminines;

2<sup>o</sup> favoriser sur le plan international la solu-

<sup>1</sup> Voir le précédent numéro du *Mouvement*.



## Les femmes et les livres

### La jeunesse de Katherine Mansfield

Vient de paraître sous ce titre la traduction française du beau livre dû à la collaboration de Ruth Mantz et de J. Middleton-Murry. La genèse de l'œuvre est intéressante: une jeune poétesse californienne, Miss Ruth Mantz, fervente admiratrice de Katherine Mansfield, n'avait plus qu'un désir: retrouver la jeunesse de l'écrivain génial, « la lueur vagabonde et brisée », qu'elle laissait derrière elle. Ce que nous savions jusqu'ici des années de jeunesse, l'écrivain nous l'avait dit dans ses nouvelles, mais fragmentairement et sans ordre de lieu et de temps. Grâce à la générosité d'un éditeur américain, Miss Mantz fit le tour du monde à la recherche des souvenirs que Katherine avait laissés dans l'esprit et le cœur de tous ceux qui l'ont approchée, tant en Nouvelle-Zélande qu'à Londres. Elle a glané ainsi de beaux épis, et elle en dénoue la gerbe pour nous sans un mot superflu,

<sup>1</sup> Chez Stock; 3.70 fr. suisses.

sans un commentaire, sans un jugement. J'ai rarement vu quelqu'un savoir s'effacer comme elle derrière sa documentation.

Ce livre, remarquablement bien traduit par M<sup>lle</sup> Madeleine Guéritte, — la traductrice des admirables *Lettres* de Katherine Mansfield, — situe, complète et éclaire ce que nous savions déjà de l'écrivain, et nous donne, en outre, des précisions nombreuses sur ses ancêtres, ses proches, son milieu, dans l'île lointaine, et l'éducation qu'elle y reçut. Nous voyons le bébé né le 14 octobre 1888 par un matin de grande tempête, comme créé par la mer et le vent. De cet « enfant marin » elle dira dans un de ses poèmes de jeunesse:

Dans le vaste monde vous l'avez envoyée, ô mère!  
Vous avez fait son corps de corail et d'écume,  
Roulé une onde dans la ombre masse de ses  
Et l'avez enlevée loin des siens. [cheveux,

Par son père, elle descendait d'une lignée de gens d'esprit, cultivés, doués du sens de l'humour et de la fantaisie. Une de ses cousines était la comtesse d'Arnim, l'auteur si connu de *Elisabeth and her German Garden*. Mais cette extraordinaire fillette, vivant avec trois sœurs et un frère dans une famille saine et heureuse, trouva moyen très tôt de connaître l'isolement. « Elle était de ces êtres solitaires qui doivent découvrir (au prix de quelles peines!) que bien peu nombreux sont ceux qu'on peut compter parmi les siens. Elle était de ces êtres rares qui doivent créer leur propre monde. »

Kathleen Beauchamp — car tel est son véritable nom — fréquente l'école dès sa

cinquième année, et gagne à huit ans le prix de composition pour un récit intitulé: *Un voyage en mer*. Elle porte alors des lunettes derrière lesquelles ses yeux sombres paraissent encore plus déconcertants, et les grandes personnes se sentent devinées, inconfortablement percées à jour, par cette enfant bizarre. De son côté, et chaque jour davantage, elle se sentait différentes des autres, s'appelant elle-même « l'enfant dépareillé » ou le « vilain petit canard », et des forces obscures la poussaient vers des destins encore inconnus. En attendant, elle s'était créé des compagnes imaginaires, et un pays d'élection qu'elle nommait: *au delà des montagnes bleues*, cultivait ainsi la faculté précieuse — dangereuse aussi — de s'évader en rêve vers le monde du silence. Cette évasion, elle l'accomplit toute sa vie.

A quatorze ans, elle joue du violoncelle, et s'enthousiasme pour un musicien, jeune prodige d'une année plus âgé qu'elle, Arnold Trowell. Un an plus tard, ses parents l'installent à Londres, avec deux de ses sœurs, au *Queen's College*, et dès lors une correspondance régulière s'échange entre les juvéniles amoureux. A ce moment de sa vie, l'ambition de Kathleen le portait à devenir une bonne musicienne, et elle s'identifiait avec son cher violoncelle jusqu'à s'habiller en brun, quand elle en jouait, pour faire vraiment corps avec lui! Elle ne pensait pas beaucoup à la littérature, quand l'un de ses professeurs la convia régulièrement aux réceptions que sa femme et lui donnaient chaque semaine, où elle rencontra des poètes, des ar-

tistes et des journalistes, et entendit de la musique moderne, ou une pièce d'Oscar Wilde, dans un salon d'une esthétique dernier cri. Le grand service que rendit à la jeune Beauchamp ce professeur fut de libérer son imagination; il la poussa à écrire des vers; et Wilde, Verlaine et d'autres décédants devinrent alors les dieux du futur écrivain.

Notons ici que, si l'Anglettere enseigne à la future Katherine Mansfield la manière d'écrire, c'est uniquement à la Nouvelle-Zélande, son pays, qui, dit-elle, « était dans la moelle de ses os », qu'elle emprunta les sujets et les héros de ses nouvelles. Cependant, de retour en son île, en 1906, après trois ans de séjour à Londres, la jeune fille ne se consola pas d'avoir été arrachée à la vie londonienne, au cercle de ses amis, aux multiples occasions de développement et d'épanouissement. « Je ne reconnais plus mes filles, gémissait son père; il me semble les avoir perdues. » Et Kathleen, de son côté, disait: « Je vais me rendre tellement insupportable qu'on sera bien forcé de me renvoyer en Europe. » Il faut dire à sa décharge qu'elle ne trouvait à Wellington ni une distraction, ni une relation intellectuelle, pas un tableau et pas un livre. Autour d'elle on ne parlait que de bébés et de confitures, et sa vie lui paraissait être celle d'une recluse. Quelle existence pour une ardente jeune créature, consciente des forces qu'elle porte en elle, et qui s'était assigné comme but d'être célèbre d'ici deux ans! On ne respectait pas même son désir de travailler. Alors déjà elle aurait pu écrire ce passage d'une de ses futures let-



## Les Femmes et la Société des Nations

### II. Contre la traite des femmes

Alors que la session de 1934 du Comité contre la traite des femmes, a pu, à bon droit, être qualifiée d'historique, puisque c'est cette année-là qu'ont été élaborées et votées les fameuses résolutions condamnant sans rémission l'odieuse système des maisons de tolérance, la session de 1935 a paru plus terne, et a fourni moins de résultats à la fois palpables et sensationnels. Hélas ! il n'est pas possible de faire chaque année de l'histoire !...

#### Relèvement des prostituées.

Quatre questions figuraient à l'ordre du jour. Celle du relèvement des prostituées, que le Comité avait été amené tout naturellement à étudier, à la suite de ses débats sur la nécessité de la fermeture des maisons, pour examiner ce que l'on pourrait faire, d'une part pour aider les femmes qui quittent ces maisons à recouvrer le respect d'elles-mêmes, et de l'autre pour empêcher les femmes et les jeunes filles de devenir des prostituées, fut traitée en un remarquable rapport par M. Cohen (Gde-Bretagne) secrétaire général de la Ligue juive pour la protection des jeunes filles. Ce rapport prouva que, si dans quelques pays les autorités s'occupent de la protection des prostituées mineures, le relèvement des adultes est une de celles dont on s'est le moins préoccupé. Aussi les nombreuses femmes, qui représentent dans ce Comité des œuvres de moralité publique, insistèrent-elles pour qu'un questionnaire fut envoyé aux gouvernements afin de recueillir les informations nécessaires sur ce qui se

fait dans les différents pays pour le relèvement des femmes majeures, informations qui pourront être complétées par des renseignements fournis par les organisations bénévoles, les services sociaux, etc. Une petite Commission composée de Mme Avril de Ste-Croix, de la Begum Shaw Nawaz (dont il a déjà été question ici à propos de la Conférence Internationale du Travail) de Mme le Dr. Hein (Danemark) qui fut élue cette année vice-présidente du Comité, et de Mrs. Martha Elliott (Etats-Unis) fut chargée de préparer le texte de ce questionnaire.

#### Sanctions contre les souteneurs.

Sur ce point-là, malheureusement, et comme l'an dernier, il fut impossible d'arriver au résultat souhaité de l'établissement d'une Convention Internationale, cette question étant l'une de celles à laquelle se heurte toujours ce Comité. On sait pourquoi : la ligne de démarcation entre les peu reluisants personnages que sont les souteneurs d'une part, les tenanciers de maisons de tolérance, d'autre part, est extrêmement difficile à tracer, ces exploitateurs du vice se ressemblant comme des frères jumeaux ! Or, tant que subsistera dans certains pays le dogme inique et dangereux de la réglementation de la prostitution, il est évident que les représentants de ces pays s'opposeront toujours à toute tentative de codification des sanctions à prendre. Pour sortir de cette impasse et après de longues discussions, le Comité finit par décider de nommer un sous-Comité qui serait chargé d'élaborer un avant-projet de Convention... Faut-il avouer que les abolitionnistes s'impatientent un peu de toutes ces lenteurs et de ces difficultés, et voudraient dans ce domaine une mise en pratique plus prompte par le Comité lui-même des principes votés par lui l'an dernier ?...

#### Traites des femmes en Orient.

Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié la remarquable enquête sur la traite des femmes et des enfants en Orient menée par une Commission spéciale de la S. d. N., et étudiée l'an dernier, en séances communes, par le Comité contre la traite et le Comité de la protection de l'enfance. Une des suggestions formulées

dans ces séances pour intensifier la lutte contre la traite en Orient avait été la convocation d'une Conférence spéciale en Asie, suggestion qui fut l'objet d'une correspondance suivie entre le Secrétaire de la S. d. N. et les gouvernements orientaux. Les réponses de quelques-uns de ceux-ci peuvent paraître singulières : l'Inde, par exemple, ayant fait savoir « que la question de la traite ne l'intéressait pas, il n'y avait aucune utilité pour elle à se faire représenter à cette Conférence » ! Heureusement que la présence de la Begum Shaw Nawaz permit de mettre les choses au point, et heureusement aussi que d'autres gouvernements, tel que le gouvernement chinois, ont pris une autre attitude. Aussi, après échange de vues, le Comité a-t-il voté une résolution exprimant l'espoir que cette Conférence pourra se tenir en automne ou en hiver 1936, dans une ville dont le choix n'a pas encore pu être fait, et que les préparatifs seront assez avancés lors de la prochaine session du Comité (avril 1936) pour qu'il puisse être nanti de l'ordre du jour de cette Conférence.

#### Réfugiées russes en Extrême-Orient.

Cette enquête de la S. d. N. sur la traite des femmes en Orient ayant notamment révélé l'indigne misère des femmes russes en Extrême-Orient, en Mandchourie particulièrement et fatalement amenées à se vouer à la prostitution, plusieurs membres de la Commission pour la protection de l'enfance et de la jeunesse, tels que le Dr. Chodzko, délégué de la Pologne, Mme Kurz (Neuchâtel) déléguée de la Fédération internationale des Amies de la Jeune Fille, Mme Gourd, représentante de grandes organisations féminines internationales, avaient au cours de la session de 1934 insisté pour que des mesures spéciales fussent étudiées pour leur venir en aide. Depuis lors, Mme Kurz, avec une magnifique ardeur et une persévérance que rien n'a pu décourager, avait noué des relations, élaboré des plans, planté des jalons, et l'on espérait plus ou moins que tout ce travail préliminaire aboutirait à un résultat positif. Malheureusement, pour toute réalisation pratique il faut de l'argent, et la S. d. N. n'en a pas... Il fallut donc se contenter d'une résolution, confirmant par des rapports

spéciaux tout ce qui avait été signalé par la Commission d'enquête, faisant confiance aux grandes associations internationales pour intensifier et coordonner leur activité dans les régions visées, et comptant « sur la générosité et l'humanité des municipalités et du public pour fournir les fonds nécessaires pour porter remède à ce problème social »... Hélas !...

Signalons encore à l'actif de cette session du Comité contre la traite l'examen des rapports annuels de quelques gouvernements sur l'état de la lutte contre la traite dans leur pays (nous disons « quelques », parce que ces dernières années, la moitié seulement des Etats membres de la S. d. N. fournissent des rapports), et la présentation des rapports des organisations bénévoles, parmi lesquels il faut citer celui des grandes organisations féminines internationales rédigé par Mme Avril de Ste-Croix, toujours magnifiquement vaillante et active, malgré ses quatre-vingt ans célébrés cet hiver. Ce rapport mentionne notamment l'activité des Sociétés féminines dans différents pays en faveur de la création de tribunaux pour enfants et de forces de police féminines, en faveur de la ratification des Conventions de la S. d. N., sur la traite des femmes, pour la fermeture des maisons de tolérance et pour des sanctions à prendre contre les souteneurs, entremetteurs et tenanciers, tous impliqués dans la prostitution.

M. F.

P. S. — Nous sommes heureuses d'apprendre, au sujet de ces malheureuses réfugiées russes en Mandchourie, dont la situation lamentable pèse comme un cauchemar sur la conscience de celles qui se sont préoccupées de leur sort, que le Conseil de la Fédération Internationale des Amies de la Jeune Fille, réuni à Lyon, au début de l'été, ayant entendu un rapport de Mme Kurz sur ce sujet, a chargé le Bureau Central de Neuchâtel de faire un appel de fonds dans des milieux étendus, et décidé qu'appui sera cherché sur terrain national auprès des organisations les mieux appropriées. Souhaitons plein succès à cette utile initiative.

tion des problèmes, qui ne sont au fond qu'un élargissement des problèmes spéciaux et des tâches qui incombent aux femmes dans leur pays et dans la famille.

La seconde de ces tâches est certainement moins personnelle, plus altruiste que la première. Nous pouvons donc nous réjouir de ce que, cette année encore, et à deux reprises, nos déléguées féminines aient eu l'occasion d'intervenir en séance plénière sur des questions de ce genre.

### Alimentation populaire

La première occasion fut fournie par un projet de résolution présenté par M. Stewart, délégué gouvernemental de l'Australie. — Adoptée par la Conférence unanime, cette résolution constatait qu'une alimentation suffisante aussi bien en quantité qu'en qualité est une condition essentielle de la santé et du bien-être des travailleurs et de leurs familles, mais qu'un grand nombre de personnes résidant dans les villes ou à la campagne n'ont pas une alimentation suffisante ou appropriée, et, en outre, qu'il était désirable d'accroître la consommation des produits agricoles. En conséquence, elle priait le Conseil d'administration du Bureau international du Travail de poursuivre l'étude de ce problème et de cher-

### Bureau de Genève de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes

(6, rue Adhémar-Fabri, place des Alpes)

Comme toutes les années précédentes, l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes ouvrira à Genève pendant l'Assemblée de la Société des Nations un Bureau temporaire, destiné à servir de centre de ralliement et de rencontre à toutes les nombreuses féministes de passage dans cette ville à ce moment-là.

De même que l'an dernier, c'est dans le local même du Comité des organisations féminines internationales pour le Désarmement, 6, rue Adhémar Fabri (Place des Alpes) que l'Alliance a décidé d'installer son Bureau, établissant de la sorte un contact étroit avec un des mouvements féminins les plus actifs et les plus connus. De plus, ce Bureau étant situé à quelques minutes à peine de la S. d. N., ses visiteuses seront donc à proximité immédiate de tout ce qui se passe d'intéressant à Genève, durant cette période de vie internationale intense. Comme d'habitude, on trouvera au Bureau de l'Alliance des cartes d'entrée pour l'Assemblée de la S. d. N., des journaux féministes ; on pourra s'y procurer

des renseignements et adresses, y prendre du thé ; et enfin, des réunions et des causeries familiales y seront organisées qui permettront de rencontrer les personnalités féministes les plus en vue de passage à Genève.

Ce Bureau sera ouvert une semaine avant le début de l'Assemblée, soit dès le lundi 2 septembre, tous les après-midi, sauf le dimanche, de 14 à 18 heures. Le fait que le Comité Exécutif de l'Alliance est convoqué à Genève le 5 septembre, pour une importante session assurée dès maintenant à ce Bureau la présence, non seulement de ceux des membres du Comité qui habitent Genève, tels que Mme Adèle Schreiber, Mme Gourd, Mme Ginsberg, mais aussi celle de notre Présidente, Mrs. Corbett Ashby, de nos vice-présidentes, Mme Manus, Mmes Plaminkoua et Malatter-Sellier, et plusieurs autres encore. Nous engageons donc vivement, non seulement les membres de l'Alliance, mais encore toutes les lectrices de ces lignes, à prendre note dès maintenant de l'adresse et de la date d'ouverture de ce Bureau où elles trouveront, de même que toutes les amies qu'elles voudront bien y adresser, l'accueil le plus sympathique, en même temps que toutes les possibilités pour rendre leur séjour à Genève facile et intéressant.

cher à le résoudre, de concert avec d'autres organismes internationaux.

Mlle le Dr. Paterson, Miss Abbott et Mlle Hesselgren appuyèrent chaudement cette résolution. Mlle le Dr. Paterson put parler des conditions d'alimentation particulièrement bonnes en Nouvelle-Zélande, faisant preuve, non seulement d'une documentation étendue sur les conditions d'alimentation de divers pays, mais aussi de connaissances approfondies en chimie alimentaire. Miss Abbott souligna l'importance spéciale de l'alimentation pour les enfants et les adolescents, témoignage aussi de la grande expérience qu'elle a acquise en s'occupant, aux Etats-Unis, de l'assistance des enfants. Elle estime que nous devons

- 1° étudier de plus près la teneur en calories des aliments ;
- 2° instruire le peuple sur les avantages et les inconvénients reconnus de certaines méthodes d'alimentation ;
- 3° rechercher les possibilités pour un ouvrier de se procurer une nourriture appropriée et en quantité suffisante pour son entretien et celui de sa famille ;
- 4° étudier les moyens de produire les denrées alimentaires indispensables.

Mlle Hesselgren, qui prit la parole au nom du gouvernement suédois, insista spécialement

tres : « En vérité, ma vie extérieure n'est qu'un fantôme, — un univers d'ombres grises, intangibles, et dépourvues de sens, — tandis que ma vie intérieure vibre de lumière, de musique et de bonheur. »

Les poèmes qu'elle compose alors ne furent publiés qu'après sa mort, et sont des miroirs fidèles de son enfance. En 1908, pour la première fois, elle signa de ce nom de Katherine Mansfield, qu'elle devait rendre célèbre, des contes parus dans un journal australien, et qui firent scandale. On ne connaissait point alors à Wellington la littérature moderne ; les rares gens qui lisaient en étaient restés aux conceptions de l'ère victorienne, classant soigneusement les livres en « jolies histoires » et en « histoires du genre sexuel », et discernant avec quelque difficulté auquel de ces deux genres appartenaient les récits de la jeune fille. N'avait-elle pas écrit ces lignes qui éclatèrent comme une bombe : « ... Accoudée à ma fenêtre solitaire, j'essaie de percer les ténèbres, et je me sens prise d'un désir passionné pour tout ce qui est caché et défendu. Je veux voir venir la nuit, sentir ses lèvres chaudes sur les miennes, et qu'elle m'emène dans un crépuscule d'améthyste au pays du gardénia blanc... »

En 1908, âgée de vingt ans, Katherine, en désaccord complet avec sa famille qu'elle horrifiait de plus en plus, quitta la Nouvelle-Zélande et son home familial pour n'y jamais revenir. Elle était arrivée à ses fins. Sa vie nouvelle, à Londres, fut souvent une vie de misère : à court d'argent, elle vendit son cher violoncelle, et abandonna, du même

coup, ses ambitions musicales. Elle fit alors une suite d'« expériences », comme elle dit, mais la façon détachée dont elle entendait contempler de loin et de haut les orages de la vie ne tint pas devant les réalités journalières ; elle souffrit beaucoup et se décida finalement à épouser un homme rencontré dans des cercles artistiques, et qui lui paraissait un idéaliste. Ainsi, dans un foyer où elle serait protégée, elle retrouverait le calme nécessaire à la création d'une œuvre littéraire durable.

A le voir de près, l'idéaliste ne soutint pas l'examen, et quelques jours après le mariage, Katherine s'enfuit. Pousée par la nécessité, elle s'engagea comme figurante dans une troupe d'opéra en tournée, et connut la misère complète et le maigre régal des harengs saurs qu'elle faisait griller sur la flamme en papillon d'un bec de gaz. « Je suis réellement malade, écrivait-elle dans son journal, de n'avoir ni foyer, ni aucun endroit où je puisse accrocher mon chapeau, — où je puisse dire : c'est ici que je suis attachée, — car, en vérité, il n'y a plus rien de tel pour moi dans ce vaste monde. »

Les heures affreuses que vécut alors l'écrivain, les complications, les alarmes, les désespoirs, suites de ses engagements, vus les retrouverez étalés par l'auteur des dernières pages du livre, celui qui devint le second mari de Katherine, le journaliste et directeur de revue, Middleton-Murry. Je ne lui envie pas la triste courage qui lui a permis les révélations dont tous les admirateurs de sa jeune femme l'auraient volontiers dispensés.

Le livre de Ruth Mantz, on l'a très justement dit, ne s'adresse qu'aux lecteurs qui connaissent et admirent l'œuvre désormais célèbre de Katherine Mansfield, et qui, sachant peu de ses années de jeunesse, accueillent avec intérêt et reconnaissance tous les renseignements donnés, et aussi les intéressants rapprochements entre la vie réelle de l'enfant géniale, et ce que Katherine en a dit dans ses contes. C'est là la beauté, le véritable intérêt et l'utilité de ce livre. Ce que Middleton-Murry a ajouté est intéressant, oui, mais combien décevant pour ceux qui, sur la foi des lettres et du journal, admiraient en Katherine une pureté de cristal.

La seconde union de la jeune femme fut troublée par le manque d'argent, par la maladie, par des tribulations, par des incompréhensions, par des séparations, mais néanmoins embellie par beaucoup d'amour. L'épousement et le détachement des dernières années épurèrent la délicieuse femme, et rien, pas même les indiscretions commises par son mari, n'altèrent le souvenir émouvant que nous gardons de Katherine Mansfield, et l'admiration pour tout ce qu'elle a écrit. A la belle préface de J.-L. Vaudoyer j'emprunte cette conclusion :

« Certains morts, si l'on s'enhardit à s'approcher d'eux effarouchent et intimident. Ils paraissent moins morts qu'endormis. On éprouve une sensation de confusion, d'appréhension, à l'idée d'offenser leur paix. On entre dans le livre de Miss Mantz un peu comme on entrerait dans une maison où un malade repose ; repos précaire, qu'un pas trop appuyé, qu'un seul mot prononcé trop haut risquerait de troubler, d'alarmer... »

Qu'elle ne sache pas que nous sommes ici à nous occuper d'elle ; ne commettons pas la lâcheté de lui prendre, maintenant qu'elle ne peut plus se défendre, ceux de ses secrets qu'elle a décidé d'emporter... »

Jeanne VULLIOMENET.



### Glané dans la presse...

#### Une électricienne de quatre-vingt-onze ans

De la Coopération (Bâle) ce petit article, qui nous fait plaisir parce qu'il émane d'un autre milieu que nos milieux féministes et suffragistes. Et nous nous rappelons ici, à ce sujet, que nous avons connu à Genève une électricienne de l'Eglise nationale, qui, à 87 ans, mettait sa coquetterie à aller participer au scrutin comme la « doyenne de la paroisse de St-Pierre »...

Je l'ai vue de mes propres yeux, s'avancant dignement, sous ses bandeaux blancs.

Munie de sa carte bleue, un peu émue de l'hommage que lui firent ses concitoyens, elle déposa dans l'urne la petite enveloppe dictant sa volonté. Elle s'appelle Mme Castets-Ducasse et elle habite Dax, le chef-lieu du département des Landes. On dit que ce département est ar-



Cliché Mouvement Féministe

Mlle Kerstin HESSELGREN

Ancienne inspectrice des fabriques en Suède, sénateur, déléguée du gouvernement suédois à la Conférence Internationale du Travail.



Cliché Mouvement Féministe

Mrs. STANLEY DE VILLIERS

Présidente du Conseil national des femmes de l'Afrique du Sud, membre de la délégation de l'Afrique du Sud à la Conférence Internationale du Travail.

sur la portée du problème de l'alimentation pour les familles nombreuses.

### Education morale et religieuse

Mlle Dora Schmidt, conseillère technique de la délégation gouvernementale suisse, prit en séance plénière la parole sur cette question. Ce discours lui fut inspiré par le rapport du Directeur, dont un passage suggère à la Conférence de ne plus s'occuper exclusivement de conventions et de recommandations, mais de consacrer désormais une partie de son temps à discuter des questions générales de doctrine. Mlle Schmidt exposa comment l'éducation morale et spirituelle des peuples, sans laquelle toute politique économique et sociale reste une œuvre incomplète, se rattache en première ligne à ces questions générales. « Grâce aux bienfaits des mesures sociales et économiques, dit-elle, les peuples peuvent respirer. Ils développent leurs capacités intellectuelles; ils disposent (je ne parle ici que des Etats civilisés) de moyens d'instruction les plus divers: bibliothèques, journaux, postes de T. S. F., et conférences. Toutefois, à l'exception d'une petite minorité de milieux fortement attachés à leur conviction religieuse, on n'utilise ces possibilités que pour acquérir des notions d'ordre économique, historique et technique, qui ne peuvent se substituer aux sentiments moraux. Je suis profondément convaincue que le développement des valeurs spirituelles et morales doit aller de pair avec l'évolution de la politique sociale, et ce développement incombe à différentes institutions, qui s'occupent de l'éducation, mais en première ligne aux Eglises. C'est aux femmes, conclut Mlle Dr. Schmidt, qu'il appartient d'exercer, dans la famille et la société, une influence d'ordre moral et religieux. »

La Conférence s'intéressa vivement à cet exposé. Il est vrai qu'au cours de la discussion, seul M. le professeur Aalberse, délégué gouvernemental des Pays-Bas, souleva le même problème, et termina son discours sur le rapport du Directeur, en émettant des sugges-

tions identiques. Si la Conférence n'a pas pris de décision, c'est qu'aucune proposition n'a été formulée, et que ce problème a été abordé pour la première fois au sein de l'Organisation internationale du travail.

Dr. D. S.

### Le droit au travail de la femme en Belgique

Nos lectrices seront heureuses d'apprendre que le nouveau gouvernement belge a révoqué deux des arrêtés du gouvernement précédent réduisant les traitements des institutrices et des fonctionnaires féminins à un niveau plus bas que celui des traitements masculins dans les mêmes postes. Subsistent encore, il est vrai, les déplorables décrets rendus en 1921, réservant aux hommes tous les emplois publics y compris ceux de steno-dactylographe, et contingentant l'emploi des femmes dans le commerce et l'industrie; aussi une nouvelle députation, représentant de nombreuses organisations féminines et quelques associations mixtes professionnelles et politiques, a-t-elle protesté à ce sujet auprès du premier ministre, M. van Zeeland.

Il est intéressant de relever aussi, d'après les Informations sociales du B. I. T., que le Congrès central des métallurgistes, qui s'est tenu à Bruxelles dans le courant de juin, a repoussé la proposition d'interdire le travail féminin dans la métallurgie, et a voté à l'unanimité une résolution déclarant qu'en ce qui concerne la main d'œuvre féminine dans la métallurgie, l'égalité des sexes ne peut pas être mise en cause. Il a également protesté contre le fameux projet Rutien, dont nous avons entre autres nos lectrices en son temps, et qui sous couleur de favoriser le retour de la femme au foyer, condamne au chômage un grand nombre de travailleurs, et contre les arrêtés dont il est question plus haut. D'autre part, et pour éviter que la main d'œuvre féminine ne soit une cause d'avilissement des salaires, il a réclamé l'application du principe à l'égalité de salaire égal, mais aussi une réglementation précise et efficace de l'emploi des femmes en ce qui concerne les travaux nocifs et dangereux.

### Vox Populi

Sous ce titre, notre confrère, le Bulletin du Conseil International des Femmes, rend compte des résultats du « Referendum de la paix » organisé en Angleterre durant tout ce printemps par l'Association pour la Société des Nations, afin de savoir quel côté s'orientait l'opinion publique. Il est réconfortant, en ces temps de crise, de troubles, et de scepticisme, de constater que l'idéal de paix et de coopération internationale représenté par la S. d. N. rencontre, malgré tout, un appui si puissant dans un des grands Etats européens.

Plus de dix mille travailleurs de la Paix, venus de tous les points de la Grande-Bretagne, remplissaient l'Albert Hall, à Londres, dans la soirée du 28 juin, pour entendre Lord Cecil, Président du Comité de la Déclaration Nationale, proclamer le résultat final du Referendum de la Paix. Le total des chiffres révèle que près de 12 millions de personnes, soit environ 38 % de l'ensemble des hommes et des femmes au-delà de 18 ans, en Grande-Bretagne, ont pris part à cette consultation et 97 % des votants se sont déclarés en faveur de la Société des Nations.

Voici les cinq questions sur lesquelles le public avait à se prononcer:

- 1) La Grande-Bretagne doit-elle rester membre de la Société des Nations ?  
Oui : 11,157,040; Non : 357,460; Abstentions et douteux : 113,265.
- 2) Etes-vous favorable à une réduction générale des armements par voie d'entente internationale ?  
Oui : 10,533,826; Non : 867,227; Abstentions et douteux : 226,712.
- 3) Etes-vous favorable à une abolition générale



## Le Congrès d'Istamboul

(Fin)<sup>1</sup>

### Quelques résolutions encore

preme immédiatement des mesures afin d'obtenir des ententes internationales pour l'attribution de la protection légale et l'amélioration des conditions de travail des réfugiés.

### Déclaration générale de principes

Le XII<sup>e</sup> Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action politique et civique des Femmes affirme à nouveau sa conviction profonde à l'égard des principes qui ont été à la base de son programme de travail dès sa fondation; déclare que son adhésion à ces principes n'a pas, et ne peut pas être affectée par des changements dans le système politique ou économique du monde; et les formule comme suit:

1. Egalité politique. Que dans tous les Etats, quelque soit leur système de gouvernement, les femmes doivent posséder les droits de citoyens libres, droits complets et identiques à ceux des hommes.

2. Egalité économique. Que le droit au travail de toutes les femmes soit reconnu, et qu'aucun obstacle n'entraîne le droit au travail de la femme mariée; que toutes les possibilités de travail soient ouvertes aux femmes et que la même préparation professionnelle soit mise à la disposition des femmes et des hommes; que toutes les professions et fonctions publiques soient également ouvertes aux femmes et aux hommes avec les mêmes possibilités d'avancement; que les femmes reçoivent le même salaire que les hommes pour un même travail.

3. Egalité morale. Qu'une même morale élevée soit établie pour les deux sexes sur la base du respect de l'être humain, de la discipline sexuelle et du souci de la responsabilité envers la descendance; que ce principe ainsi conçu, et toutes les conséquences juridiques, morales, éducatives, sociales, etc., qui en découlent soient pris en considération par les lois et respectés dans l'application de celles-ci; en conséquence que la traite des femmes et toute forme de proxénétisme soient considérés comme des délits et punis comme tels.

4. Egalité légale. Que la femme, mariée ou célibataire, doit avoir des droits personnels et civils complets, y compris celui d'user et de disposer de sa fortune; que la femme mariée ne soit pas placée sous la tutelle de son mari, et qu'elle ait les mêmes droits que lui sur ses enfants; qu'elle ait le même droit qu'un homme à conserver ou à changer sa nationalité.

5. Paix et Société des Nations. Que l'en-

Si encourageant que soit l'intérêt que les lecteurs du Mouvement ont bien voulu marquer à toute notre série d'articles sur ce magnifique Congrès, dont la portée a été si grande pour le progrès et le prestige du féminisme tel que le représente et le défend l'Alliance Internationale, nous ne voulons cependant pas laisser leur patience. Nous terminons donc aujourd'hui ces récits, comptes-rendus et impressions par la publication de quelques résolutions votées par le Congrès, et que nous choisissons parmi les plus marquantes, en complément de celles qui ont déjà paru ici, afin de faire mieux connaître les résultats du Congrès et par conséquent mieux comprendre la valeur primordiale de cette Alliance Internationale, dont sont membres toutes les suffragettes de notre pays organisées dans l'Association suisse pour le Suffrage.

### Suffrage des Femmes

1. Considérant que l'inégalité de l'homme et de la femme en tant que citoyen porte un grave préjudice à la position de la femme. La Commission du Suffrage et de l'Action civique et politique des femmes demande au Congrès que l'Alliance se consacre à l'avenir comme dans le passé à obtenir tous les droits civiques pour les femmes de tous les pays sans distinction d'opinion politique, de race ou de religion. Elle insiste auprès des Sociétés affiliées dans les pays où les femmes ne sont pas encore affranchies, ou dans ceux où leur droit de vote est menacé, pour qu'elles concentrent toutes leurs énergies sur ce but. Elle prie instamment les Sociétés affiliées dans les pays où les femmes sont affranchies de ne pas relâcher leurs efforts pour conserver la reconnaissance et l'exercice de leur droit de voter et d'être élues.

2. La Commission prie le Comité Exécutif d'insérer dans ses budgets à venir une somme suffisante pour compléter, mettre au point et éditer la documentation réunie par la Commission sur l'histoire du mouvement suffragiste et les droits civiques des femmes.

### Réfugiés politiques

Le Congrès attire l'attention des femmes de tous les pays sur la situation des réfugiés de nombreux pays actuellement dispersés dans les différents continents, leurs souffrances matérielles et morales qui affectent particulièrement les femmes et les enfants étant une honte pour notre civilisation.

Le Congrès, considérant que c'est le devoir urgent de la Société des Nations et de chaque gouvernement de prendre des mesures immédiates concernant le nombre toujours croissant des réfugiés qui deviennent apatrides, perdant ainsi la protection assurée à tout ressortissant d'un pays et le droit essentiel de tout être humain à un domicile,

Insiste auprès de la S. d. N. pour qu'elle

<sup>1</sup> Voir les précédents numéros du Mouvement.

riéré... en tout cas Mme Castets-Ducasse n'a pas l'esprit rétrograde.

Vous allez me répondre que les femmes françaises ne sont pas électorales. Pas toutes, en effet. Mais à Dax, M. Millières-Lacroix est sénateur en même temps que maire. Il a sans doute remarqué qu'au Parlement les temps ne sont pas encore venus où l'on accordera aux femmes leur droit absolu. Il a donc pris les devants, désignant fortement l'appui des conseillers municipaux dans sa commune.

De passage dans cette ville, j'ai suivi avec intérêt les assemblées préparatoires. La campagne électorale fut menée chaudement, mais dignement. La dernière et la plus définitive de ces réunions eut lieu dans les immenses arènes de Dax. Elle fut prodigieuse de vie, de couleur, mais aussi de calme et fervente attention. Plus de cinq mille dacquois et dacquoises écoutèrent les candidates qui, l'une après l'autre, exposèrent hardiment leur programme de travail.

Je doute que s'efface jamais le souvenir de cette magnifique soirée, dans l'esprit de ceux qui en goûteront toute l'émotion et l'enthousiasme unanimes. M. Millières-Lacroix ne craint pas pour la « soupe aux choux » qui est un mets national dont la préparation demande beaucoup de temps. Il ne redoute pas non plus les chaussettes non « reprises ». Pour lui, le foyer, si on l'aime, on trouve toujours le temps de s'en occuper. C'est bien pensé.

Ainsi, grâce à son maire, Dax possède six conseillères municipales, élues par plus de deux mille dacquoises qui ont accompli pour la première fois tout leur devoir de citoyennes.

A qui le tour?...  
—○—

### Mme de Tormay succède à Mme Curie à la Commission de Coopération intellectuelle

Le Journal de Genève caractérise en ces termes le nouveau membre féminin de la Commission de Coopération intellectuelle de la S. d. N.:

Parmi les nombreuses et éminentes personnalités que réunit la Commission de coopération intellectuelle, sous la présidence de M. Gilbert Murray, il convient de signaler la présence de Mme Cécile de Tormay, l'un des écrivains les plus illustres de la Hongrie.

Mme de Tormay fut désignée pour succéder au fauteuil qu'occupait Mme Curie. En suggérant ce choix lors de la session de mai du Conseil, M. Laval a voulu, tout en rendant un hommage mérité au talent et à l'activité de Mme de Tormay, faire un geste de courtoisie à l'égard de la Hongrie. Nous savons que ce geste a été fort apprécié à Budapest.

Mme de Tormay justifie de titres multiples à la haute fonction qui lui a été dévolue. Elle n'a jamais admis pour l'écrivain la « tour d'ivoire »; elle a toujours pensé que l'influence et le prestige conféraient des devoirs à l'artiste. Aussi s'est-elle consacrée sans compter à l'éducation morale de la femme hongroise. Mais ces préoccupations ne sont jamais entrées en conflit avec l'œuvre artistique. Le public français connaît par la traduction *Au pays des pierres*, roman généreux qui valut à l'auteur la célébrité. Mme de Tormay possède le don épique par excellence. Aussi faut-il lire son *Livre prospère*, scènes poignantes de la Révolution hongroise, que Mme Marcelle Tinayre a traduit en français.

Mme de Tormay cherche dans le passé les traditions qui doivent éclairer l'avenir. Signalons ses précieuses traductions du *Légendaire hongrois*, adaptées du latin, et que d'Annunzio a son tour fait connaître en Occident.